

## 1 Formations tous secteurs : acteurs de droit commun et secteurs social, médico-social et sanitaire

# Développer le pouvoir d'agir et l'autodétermination avec et pour les personnes accompagnées

(formation mixte professionnels et personnes accompagnées)



Vous êtes accompagné par un ESAT, un SAVS,  
un foyer, un IME, une MECS,...

Vous pouvez prendre des décisions pour votre vie  
en fonction de ce qui est important pour vous.

Les personnes accompagnées ont le droit  
de participer aux activités de la société (travail, école, logement, loisirs)  
et de choisir ce qu'elles aiment ou refusent.

Parfois, les personnes accompagnées en sont empêchées :  
soit parce qu'elles ne connaissent pas leurs droits,  
soit parce qu'elles sont trop protégées par leurs familles ou les  
professionnels qui les accompagnent,  
soit parce qu'elles pensent qu'elles n'en sont pas capables.

Le développement du pouvoir d'agir aide à retrouver confiance  
et à agir pour changer les choses qui nous posent problème.

Les professionnels et votre famille peuvent  
vous soutenir pour trouver les solutions.

Ils ne doivent pas prendre des décisions à votre place.  
Ils ne doivent pas vous forcer à prendre une décision.

Cette formation présente l'importance du développement du pouvoir d'agir.

Cette formation explique comment les professionnels  
peuvent accompagner les personnes à réaliser leurs projets

## POURQUOI ?

Cette formation sert à

- > Avoir plus de possibilités d'agir sur ce qui est important pour vous
- > Savoir dire ce qui vous pose problème
- > Prendre confiance en vous et vous sentir capable de trouver des solutions
- > Avoir des outils et réfléchir aux choix que vous pouvez faire
- > Changer la relation entre les professionnels et les personnes accompagnées

## DE QUOI VA-T-ON PARLER ?

- > Développement du pouvoir d'agir et autodétermination : qu'est-ce que c'est ?
- > Qu'est-ce que l'on peut choisir et comment ?
- > Qu'est-ce qu'un risque ?
- > Comment les professionnels peuvent soutenir les personnes ?
- > Pourquoi il est possible de faire des choix pour soi-même ?

## POUR QUI ?

- > Pour des adolescents (à partir de 15 ans) ou adultes accompagnés par un établissement ou un service social ou médico-social
- > Pour tous les professionnels (en ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, etc.)
- > Pour les familles et les aidants
- > Pour des personnes qui ont choisi de participer

**Vous n'avez pas besoin de connaître le sujet pour participer à la formation.**

## COMMENT ?

- > Le formateur donne des explications
- > Le formateur utilise des documents en facile à lire et à comprendre
- > Le formateur utilise des vidéos, des jeux, le théâtre...
- > Il y a des discussions avec les autres personnes du groupe

**Les discussions et les jeux permettent de voir si vous avez compris la formation.**



### L'ORGANISATION DE LA FORMATION :

- La formation dure 5 jours dont :
  - 1 jour avec les personnes accompagnées uniquement
  - 2,5 jours pour les professionnels
  - 1,5 jour pour les professionnels et les personnes accompagnées ensemble.
- Dans la formation, il y a 6 à 14 personnes (selon temps de regroupements).
- Les formateurs s'appellent Lucile AGENOR ou Julien BARBOSA ou Fabrice GAUTHERON ou Isabelle GERARDIN ou Pauline PAYRASTRE et un(e) intervenant(e) pair.
- La formation est payée par votre établissement ou un organisme qui paye les formations.
- Tarifs 2026 : **1 130 € à 1 570 €** / jour en intra (tous les prix sont à la page 8).